

Circulaire n°13/15

Document technique

19 mars 2015
Destinataires :
Tous les organismes Hlm
N/Réf. : FP/CB/FA/eg

Le Délégué général

Audit Energétique

Madame, Monsieur le Président,
Madame, Monsieur le Directeur,

En application de l'article 8 de la loi n°2013-619 du 16 juillet 2013 visant à transposer la directive européenne 2012/27/UE, les « grandes entreprises » doivent réaliser, avant le 5 décembre 2015, un audit énergétique de leurs activités. Sont considérées comme « grandes entreprises » celles telles qu'identifiées par leur SIREN et répondant à l'une des trois conditions suivantes :

- soit ayant un effectif excédant 250 personnes ;
- soit ayant un chiffre d'affaires supérieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan excédant 43 millions d'euros.

C'est dans cette perspective que l'Union sociale pour l'habitat a souhaité réaliser un guide (*suivre le lien ci-dessous*) pour préciser le contexte réglementaire de l'audit énergétique, son périmètre, son champ d'application et ses modalités de réalisation, ainsi que les exigences à avoir vis-à-vis des auditeurs et son articulation avec les autres audits ayant déjà pu être réalisés par les organismes Hlm (diagnostics de performance énergétique, plan stratégique patrimonial énergétique, bilan des émissions de gaz à effet de serre...).

De plus, compte tenu de la parution tardive des textes d'application au regard des échéances et de leurs impacts pour les organismes Hlm, l'Union sociale pour l'habitat a engagé une démarche auprès des services de la Direction Générale de l'Energie et du Climat afin d'examiner des conditions dans lesquelles une dérogation à l'obligation de réaliser un audit énergétique sur le patrimoine locatif pourrait être accordée aux organismes concernés. Nous ne manquerons pas de vous tenir informé des suites qui seront données à notre demande.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Président, Madame, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Frédéric Paul

Contact :

Farid Abachi
Responsable du département Energie Développement durable
Direction de la Maîtrise d'ouvrage et des Politiques patrimoniales
farid.abachi@union-habitat.org

Document disponible sur le Centre de ressources :

[Audit énergétique - Attendus et conséquences pour les organismes Hlm](#)